

Politique de durabilité du groupe Flossbach von Storch



Flossbach von Storch

« La durabilité est la caractéristique essentielle d'un investisseur qui pense à long terme et, par conséquent, d'une stratégie d'investissement axée sur le long terme.

Une entreprise ne peut réussir à long terme, et donc être durable, que si elle sert bien ses clients, motive ses collaborateurs, se comporte de manière équitable avec ses partenaires commerciaux, investit suffisamment, paie des impôts et ne nuit pas à l'environnement. C'est pourquoi nous ne nous intéressons pas seulement aux modèles d'affaires et aux bilans des entreprises, mais aussi aux personnes qui les dirigent.

Dr. Bert Flossbach

Fondateur et membre du conseil d'administration de Flossbach von Storch SE



REMARQUE PRÉLIMINAIRE

La politique en matière de durabilité du groupe Flossbach von Storch (Flossbach von Storch SE, Flossbach von Storch Invest S.A. et ses filiales, appelé aussi « groupe FvS » ou « Flossbach von Storch ») décrit la manière dont les aspects de la durabilité, qui sont liés à l'environnement, au social et à la gouvernance d'entreprise (ce qu'on appelle les facteurs ESG, pour « Environnement, Social, Gouvernance »), sont pris en compte dans la gestion des fonds d'investissement (les « Fonds ») gérés par FvS Invest S.A. et dans la gestion du portefeuille financier de Flossbach von Storch SE, mais aussi la manière dont ils sont intégrés dans la politique d'investissement.

Grâce à l'approche fondamentale de l'intégration ESG et à la prise en compte des risques liés à la durabilité, Flossbach von Storch remplit au mieux ses obligations fiduciaires afin de prendre en compte de manière adéquate les risques (et les opportunités) potentiels des décisions d'investissement.

La politique en matière de durabilité est disponible sur le site Internet de FvS Invest S.A. (www.fvinvest.lu) ainsi que sur celui de Flossbach von Storch SE (www.flossbachvonstorch.de/de).



Aperçu

Remarque préliminaire	2
Charte	4
1 Stratégie de développement durable	4
1.1 Processus d'analyse "RED"	4
1.2 Propriétaire actif	6
1.3 Critères d'exclusion	7
1.4 Responsabilités	8
2 Engagement de publication	9
2.1 Publication obligations	9
2.2 Signataire d'initiatives internationales reconnues	9
3 Révision de la politique en matière de durabilité	10



CHARTRE

La durabilité fait partie intégrante de la philosophie d'investissement de Flossbach von Storch, conçue pour l'investissement à long terme. Pour Flossbach von Storch, le développement durable est le gage d'un succès pérenne, durable et à long terme. À notre avis, pour assurer le succès à long terme d'une entreprise, il est important qu'elle offre un service de qualité à ses clients, qu'elle motive ses collaborateurs, qu'elle traite ses partenaires commerciaux de manière équitable, qu'elle investisse suffisamment, qu'elle paie ses impôts et qu'elle ne cause pas de dommages à l'environnement. L'écologie et le social sont des conditions préalables au succès économique à long terme. L'un ne va pas sans l'autre.

En tant que fiduciaire des actifs de ses clients, Flossbach von Storch gère de manière responsable les droits et obligations qui y sont associés, selon les principes d'un investisseur actif (non-activiste), qui met en lumière, de manière appropriée, les abus dans les sociétés dans lesquelles il investit et qui agit en conséquence

1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant qu'investisseur orienté vers le long terme, Flossbach von Storch attache une grande importance à ce que les entreprises en portefeuille gèrent de manière responsable leur empreinte écologique et sociale et s'attaquent activement aux effets négatifs de leurs activités. Flossbach von Storch n'externalise pas la gestion responsable du thème de la durabilité, mais l'aborde de manière critique.

Afin d'identifier à temps les effets négatifs qui peuvent influencer le développement d'une entreprise à long terme, une **intégration ESG** fondamentale est effectuée dans le processus d'analyse interne (voir 1.1). Sur cette base, des activités sont menées en tant que **propriétaire actif** afin d'œuvrer à des améliorations (voir 1.2). En outre, **des critères d'exclusion** sont respectés afin d'éviter d'investir dans certains modèles d'entreprise (voir 1.3).

L'intégration ESG comprend la prise en compte des risques de durabilité, y compris les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité (de l'anglais "principal adverse impacts" ou en abrégé "PAIs"), conformément au règlement sur la publication des informations R (UE) 2019/2088 (SFDR).

1.1 Processus d'analyse "RED"

Afin d'évaluer au mieux l'impact d'une entreprise sur l'homme et la nature, les entreprises sont soumises à un examen complet des opportunités et des risques potentiels dans le cadre de l'**analyse de durabilité propriétaire RED** (Review and Rating of External Damages). Les indicateurs suivants sont examinés qualitativement et quantitativement : Émissions de gaz à effet de serre, énergie, biodiversité, eau et déchets. Les aspects de la bonne gestion des collaborateurs et de l'entreprise, le respect des normes internationales et les controverses sont également pris en compte.

La première étape consiste pour les analystes ESG à collecter les données publiées par les entreprises, à documenter les informations importantes provenant de sources tierces et à classer les facteurs par ordre de priorité en fonction de leur pertinence et de la disponibilité des données.



Les sources de données : Pour une évaluation pertinente des entreprises, la qualité des données est primordiale. C'est pourquoi la partie quantitative de l'analyse se base sur les données primaires des entreprises. Pour ce faire, les analystes ESG ont recours aux rapports des entreprises et aux normes de reporting internationalement reconnues comme le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project). Pour l'approche qualitative, ils utilisent également des informations issues d'entretiens avec les entreprises et des experts indépendants, ainsi que des rapports de médias et d'ONG. Les fournisseurs de données Bloomberg et/ou MSCI servent de source de comparaison. Ils peuvent fournir des indications supplémentaires pour une évaluation complète des facteurs de durabilité, mais ne remplacent pas une analyse personnelle.

Dans un deuxième temps, l'évolution des données dans le temps est analysée, interprétée et évaluée à la lumière des objectifs fixés et des mesures prises pour éviter et/ou réduire les impacts négatifs. Ce processus n'est pas basé sur des fourchettes ou des seuils rigides, mais plutôt sur une évolution positive dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux.

La troisième étape consiste à procéder à une évaluation globale de la gestion de l'empreinte écologique et sociale des entreprises et à déterminer si Flossbach von Storch doit agir de manière pertinente. L'accent est mis sur l'échange (engagement ou participation) avec les entreprises sur des sujets controversés et sur l'amélioration de la transparence (voir détails sous 2.2 Propriétaire actif).

Exemple : Si une entreprise est susceptible de consommer beaucoup d'énergie en raison de ses activités économiques (par exemple, un groupe chimique), mais qu'elle n'a pas encore publié de données ni communiqué de mesures visant à réduire sa consommation d'énergie, par exemple via des mesures d'efficacité énergétique ou une augmentation de la part des énergies renouvelables, un échange avec cette entreprise sera considéré comme plus urgent qu'un échange avec une entreprise qui n'a pas une consommation d'énergie élevée en raison de ses activités économiques (par exemple, des banques).

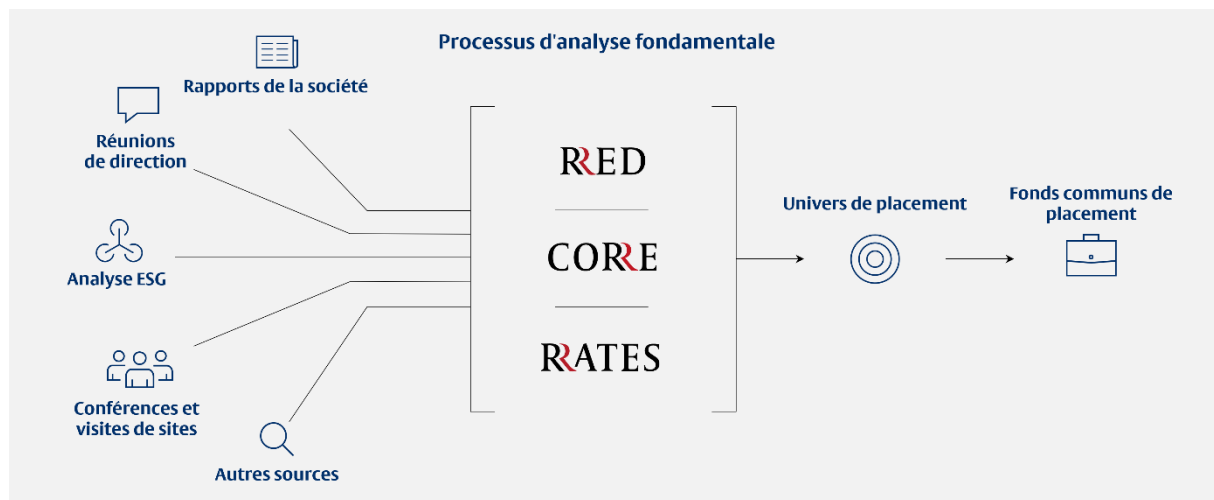
Lors de la quatrième étape, l'analyse RED est passée au crible par les analystes de l'entreprise selon le principe du double contrôle et les conclusions de l'analyse ESG sont prises en compte dans la détermination du profil opportunité/risque des actions (processus d'analyse CORE) ou des obligations (processus d'analyse RATES).

Admission dans l'univers investissable : une idée d'investissement n'est admise dans l'univers investissable, composé de la liste dite "focus" pour les actions et de la liste des émetteurs pour les obligations, qu'en l'absence de conflits graves en matière de durabilité susceptibles de compromettre à long terme le potentiel d'avenir d'une entreprise ou d'un émetteur. La gestion de portefeuille ne peut en principe investir que dans des titres qui font partie de l'univers investissable. Cette procédure garantit une évaluation cohérente de la qualité des titres investis.

Flossbach von Storch a l'ambition de comprendre en profondeur toutes les entreprises dans lesquelles il investit. L'univers investissable valable pour l'ensemble du groupe comprend donc un nombre limité d'entreprises ; ce n'est qu'ainsi que les analystes ont la possibilité et le temps d'accompagner les entreprises en permanence.

Esquisse de processus du processus d'investissement interne :





1.2 Propriétaire actif

Le rôle du fiduciaire ne s'arrête pas à la sélection du bon investissement. En tant qu'investisseur à long terme, Flossbach von Storch s'engage à représenter activement les intérêts de ses clients dans les sociétés en portefeuille (actionnariat actif).

Nous attendons des entreprises qu'elles gèrent de manière responsable les conséquences de leurs activités et qu'elles s'attaquent activement aux effets négatifs, afin de parer à temps aux risques financiers potentiels à long terme. Nous accordons une attention particulière à la fixation d'objectifs climatiques appropriés et à la défense de valeurs universellement reconnues. En tant que propriétaire actif, nous nous engageons à accompagner les entreprises sur cette voie et à œuvrer pour des améliorations.

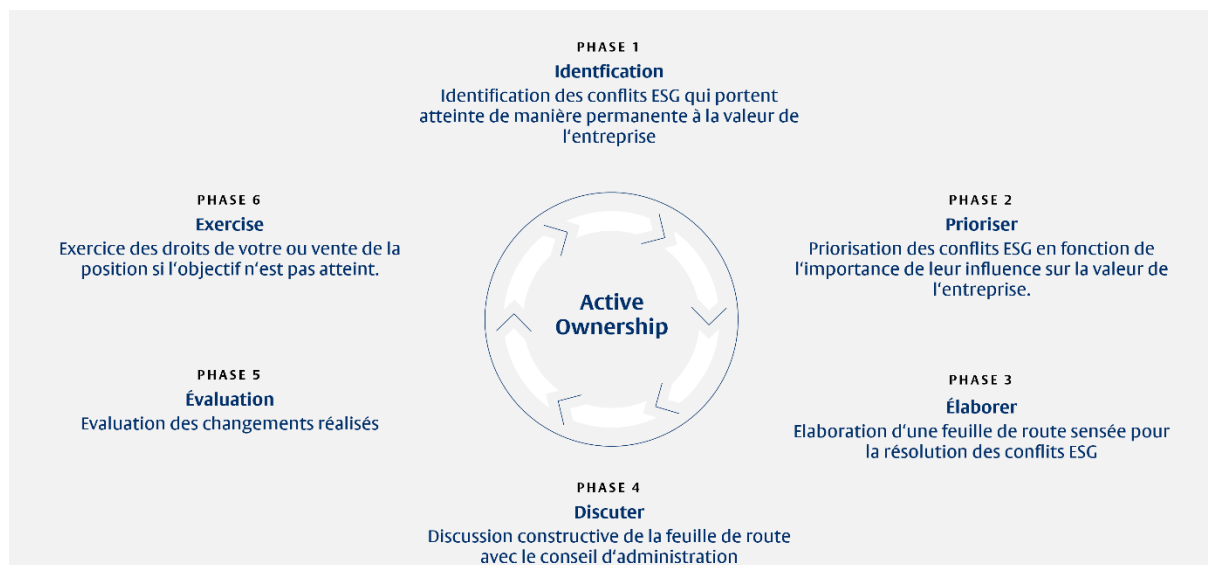
Engagement

Les intérêts des actionnaires sont pris en compte dans le cadre d'un processus d'actionnariat actif et suivant une politique de participation ferme. L'évolution des sociétés en portefeuille est constamment surveillée et analysée. Si des points critiques susceptibles d'avoir des répercussions à long terme sur l'évolution des affaires apparaissent, ils sont discutés avec la direction.

Flossbach von Storch se considère comme un sparring-partner qui émet des suggestions constructives (lorsque c'est possible) ou comme un correcteur (lorsque c'est nécessaire), et qui accompagne la direction dans leur mise en œuvre. Les analystes se concentrent sur un nombre limité d'entreprises, ce qui leur donne l'opportunité et le temps de s'assurer de leur progression et de leur conformité avec les objectifs définis conjointement. Si la direction ne prend pas les mesures nécessaires pour atteindre un modèle d'affaires durable, la direction du fonds utilise ses droits de vote dans le cadre de ses propres fonds d'investissement ou vend sa participation.



Exercice des droits de vote*¹



Flossbach von Storch prend au sérieux la responsabilité de l'exercice des droits de vote pour ses investisseurs et vote selon des critères définis. En tant qu'investisseur orienté vers le long terme, Flossbach von Storch soutient en principe toutes les mesures qui augmentent durablement la valeur d'une entreprise dans l'intérêt des investisseurs et vote contre ou fait voter contre celles qui vont à l'encontre de cet objectif.

Processus d'active ownership comme partie intégrante du processus d'investissement :

Pour plus de détails, il est fait référence aux lignes directrices relatives à l'exercice des droits de vote et à la participation du groupe FvS, qui peuvent être consultées sur le site Internet [Informations SFDR - Flossbach von Storch \(fvsinvest.lu\)](https://www.fvsinvest.lu) (ou sur les sites Internet spécifiques à chaque pays du groupe Flossbach von Storch) et sous [Obligation de publication conformément au règlement \(UE\) 2019/2088 - Flossbach von Storch](#).

1.3 Critères d'exclusion²

Le groupe Flossbach von Storch s'est engagé à exclure les entreprises présentant certains modèles d'affaires. Sont exclus les investissements dans des entreprises qui

- >0% en ce qui concerne les armes prosrites ou controversées (voir ci-dessous),
- >5% en ce qui concerne la production de tabac,
- >30% en ce qui concerne la production et la distribution de charbon.

¹ Ne concerne que les fonds gérés par Flossbach von Storch Invest S.A.

² Concerne uniquement les fonds ouverts propres gérés par Flossbach von Storch Invest S.A. en tant que société de gestion, ainsi que les mandats discrétionnaires qui reconnaissent l'application des exclusions mentionnées.



Une exclusion est également prononcée à l'encontre des entreprises qui ont gravement enfreint (sans perspective positive) les principes du Pacte mondial des Nations unies, une initiative des Nations unies pour une économie inclusive et durable.

Il n'investit pas dans des émetteurs souverains considérés comme "non libres" selon l'indice de Freedom House. Freedom House est une organisation internationale non gouvernementale basée à Washington, D.C., dont l'objectif est de promouvoir les démocraties libérales dans le monde entier.

La politique d'exclusion du groupe Flossbach von Storch ainsi que les caractéristiques et applications particulières des fonds communs de placement maison, des fonds d'investissement spécifiques et des mandats et fonds spéciaux gérés par Flossbach von Storch SE peuvent être consultés sous Obligation de publication selon le règlement (UE) 2019/2088 - Flossbach von Storch et Informations SFDR - Flossbach von Storch (fvsinvest.lu).

1.4 Responsabilités

Flossbach von Storch n'applique pas de filtres ESG rigides, mais décide au cas par cas, sur la base de son processus d'analyse propriétaire, si une entreprise se distingue négativement ou non en termes d'activités ESG. La base de la décision est constituée lors de réunions internes et de travaux écrits, et elle est soumise à un examen approfondi afin de préserver la rigueur, l'exhaustivité et l'exactitude de la chaîne de raisonnement. Cette approche basée sur le travail d'équipe, ancrée dans les principes du pentagramme de Flossbach von Storch, repose sur une compréhension commune de la qualité d'un investissement.

L'intégration ESG est fermement ancrée dans le processus d'investissement et est supervisée par le Chief Investment Officer (CIO) et le Head of Equity Research de Flossbach von Storch SE. La mise en œuvre de l'intégration ESG, les échanges avec les entreprises ainsi que l'exercice des droits de sont centralisés par les gestionnaires de portefeuille et les analystes compétents. Au sein de l'équipe d'analystes, certains collègues se concentrent sur le thème de la durabilité et apportent une contribution importante à l'évaluation de la qualité d'un investissement grâce à l'élaboration de l'analyse de durabilité dédiée RED.

Le groupe FvS attache une grande importance à ce que la politique de rémunération de ses collaborateurs tienne compte, entre autres, des intérêts à long terme des investisseurs et soit en accord avec l'intégration des risques de durabilité dans le processus de décision d'investissement.



2 ENGAGEMENT DE PUBLICATION

Flossbach von Storch soutient l'importance croissante de la durabilité dans le secteur de la finance. Afin de souligner l'importance du sujet, Flossbach von Storch accompagne cette évolution de manière constructive et critique, lance des initiatives et mène des discussions intensives, non seulement avec ses clients, mais aussi avec des responsables politiques, notamment par le biais de communiqués de presse, d'entretiens et de ses propres publications. Car la transparence est un élément important pour communiquer de manière compréhensible sa propre compréhension de la durabilité.

2.1 Publication obligations

Le groupe Flossbach von Storch remplit ses obligations de publication en matière de développement durable conformément au règlement (UE) 2019/2088 (SFDR). Les informations relatives à la prise en compte des risques liés au développement durable et aux bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, ainsi qu'une déclaration sur les principaux impacts négatifs en matière de développement durable, sont disponibles sur le site Internet [Informations SFDR - Flossbach von Storch \(fvsinvest.lu\)](https://www.fvsinvest.lu) (ou sur les sites Internet spécifiques du groupe Flossbach von Storch dans les différents pays) et sous [Obligation de publication selon le règlement \(UE\) 2019/2088 - Flossbach von Storch](#).

Dans le cadre de la participation, Flossbach von Storch publie chaque année un **rapport d'actionnariat actif** contenant des extraits de l'exercice de ses droits de vote et de sa participation active au cours de l'année civile précédente. Le plus récent est disponible sur le site Internet www.fvsinvest.lu (ou sur les sites Internet spécifiques aux pays du groupe Flossbach von Storch) et sous www.flossbachvonstorch.de est publié.

2.2 Signataire d'initiatives internationales reconnues

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En janvier 2019, Flossbach von Storch SE a signé pour le groupe Flossbach von Storch les Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies (UN PRI, United Nations-supported Principles for Responsible Investment). En signant cet engagement, tous les signataires s'engagent volontairement à prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les questions de bonne gouvernance d'entreprise dans leur stratégie d'investissement, et à intégrer, en tant qu'actionnaires, une participation active et l'exercice de leur droit de vote.

CDP

Flossbach von Storch a rejoint le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) en juillet 2023. Cette organisation internationale à but non lucratif promeut le système de divulgation pour les entreprises, les villes et les États concernant les émissions de gaz à effet de serre, les risques liés à l'eau et aux forêts. Dans le cadre d'activités d'engagement, des efforts sont faits chaque année pour améliorer la transparence des données des entreprises.



3 RÉVISION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

La politique en matière de durabilité fait l'objet d'un examen régulier et est mise à jour, le cas échéant, en fonction de l'évolution de l'activité commerciale et des ajustements apportés aux stratégies de mise en œuvre des critères et des risques de durabilité. La version actuelle de la politique en matière de durabilité est publiée sur le site Internet de FvS Invest S.A. www.fvinvest.lu (ou les sites Internet nationaux du groupe Flossbach von Storch) et celui de Flossbach von Storch SE www.flossbachvonstorch.de/en/.

